

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE CRÉPY-EN-VALOIS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Le 26 novembre 2025 à 17h,**

Le Conseil d'administration du Centre communal d'action sociale de Crépy-en-Valois s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Virginie DOUAT.

Date de convocation : 19 novembre 2025

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	7
Nombre de membres ayant donné pouvoir	2
Nombre de votants	9

**Sont présents :**

Mme Virginie DOUAT, Mme Françoise NIVESSE, Mme Isabelle DELEPINE, M. Francis LEFEVRE, M. Bernard KESTEMAN, M. Renato PACE, Mme Muguette SERAIS.

**Ont donné pouvoir :**

M. Daniel DECLEIR, pouvoir à Mme Virginie DOUAT, Mme Lysiane MOINAT, pouvoir à Françoise NIVESSE.

**Secrétaire de séance :** Mme Françoise NIVESSE

**DELCCAS 2025-32  
CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION SIEL BLEU**

Rapporteur : Françoise NIVESSE

Considérant que les Résidences pour personnes âgées « Les Lilas » et « Les Hortensias », en qualité d'établissements d'hébergement pour personnes âgées (EHPA), doivent concourir au bien-être et à la prévention de la perte d'autonomie de leurs résidents, notamment par la mise en place d'actions collectives,

Vu le Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) conclu avec le Conseil départemental de l'Oise, comprenant notamment le financement d'un atelier hebdomadaire, « Gym Prévention Santé » au sein de la RPA « Les Hortensias »,

Cette prestation est assurée par l'Association SIEL BLEU, avec laquelle une convention annuelle est signée depuis 2018.

Pour l'année 2026, la prestation est facturée sur la base de 60 € par séance (exonération de TVA, article 261-7-1° du CGI), auxquels s'ajoute l'adhésion annuelle pour un montant de 15 €.

La convention proposée est renouvelable annuellement par tacite reconduction sur la base des tarifs précités. Toute modification des tarifs donnera lieu à l'établissement d'une nouvelle convention.

Le rapporteur propose aux membres du Conseil d'administration de bien vouloir :

- Approuver l'adhésion à l'association SIEL BLEU, son renouvellement annuel et le paiement de la cotisation annuelle d'un montant de 15 €.
- Approuver le renouvellement pour 2026 et les années suivantes du partenariat avec l'Association SIEL BLEU pour l'organisation d'un atelier hebdomadaire « Gym Prévention Santé » au sein de la RPA « Les Hortensias »,
- Autoriser le Président à signer la convention avec l'Association SIEL BLEU, siège départemental 91 rue de Heilles à MOUY, représentée par Aurélie VANNEREAU, Responsable départemental 60, pour l'année 2026 ainsi que pour les années suivantes, et toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les membres du Conseil d'administration, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur.

Extrait conforme au registre des délibérations.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait à Crépy-en-Valois, le 26 novembre 2025.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : 28 NOV. 2025

Françoise NIVESSE  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois  
Présidente du CCAS



#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

La Présidente du Conseil d'administration du CCAS certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement publiée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Centre communal d'assistance sociale dans le délai.

Accusé de réception en préfecture : 06200097672657255325-32-DE  
Date de télétransmission : 28/11/2025  
Date de réception préfecture : 28/11/2025